

Écrit par le 22 novembre 2024

L'enquête publique sur la nouvelle installation nucléaire de Tricastin se poursuit malgré le confinement



Débutée le 2 novembre dernier, l'enquête publique concernant la demande d'autorisation de création d'une extension des parcs d'entreposage existants d'oxyde d'uranium sur le site nucléaire de Tricastin va se poursuivre jusqu'au jeudi 3 décembre 2020.

Dans ce cadre, Hugues Moutouh, préfet de la Drôme, a décidé de maintenir cette enquête publique. Pour cela, le public a donc l'autorisation de se rendre aux permanences des enquêtes publiques en mairies. Auparavant, il doit se munir de l'attestation de déplacement dérogatoire en cochant le motif 'déplacement pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative'.

Baptisée 'Fleur', cette installation nucléaire de base réalisée pour le compte du groupe Orano doit voir le jour à l'horizon 2022. Ce projet s'inscrit dans les projections réalisées dans le cadre de l'inventaire national du Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR). Ces projections sont

Ecrit par le 22 novembre 2024

basées sur le scénario de reprise du recyclage de l'uranium dans les centrales nucléaires françaises. Orano a déposé le 25 octobre 2017 un dossier de demande d'autorisation de création d'un nouveau parc d'entreposage dans la continuité de celui existant. Après instruction du dossier par les autorités, le processus réglementaire se poursuit avec l'enquête publique, étape de consultation du public.

L'enquête publique a pour objectif d'informer le public et de recevoir ses observations et propositions sur le projet qui lui est présenté. Pendant toute la durée de l'enquête, le public a la possibilité de consulter le dossier dans les sept mairies du territoire situées dans la Drôme (La Garde-Adhémar, Pierrelatte, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint-Restitut) et le Vaucluse (Bollène, Lamotte-du-Rhône, Lapalud).

Renseignements : www.drome.gouv.fr - rubrique AOEP, Avis d'Ouverture d'Enquête Publique - espace 'participation du public'.

CCI : Quelle reprise d'activité pour les entreprises de Vaucluse ?



Depuis le début de la crise, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Vaucluse a mis en place une



Écrit par le 22 novembre 2024

cellule d'appui afin d'accompagner les entreprises.

A l'heure de la reprise, l'organisme consulaire invite aujourd'hui les entrepreneurs du département à remplir un nouveau questionnaire afin de mieux cibler leurs besoins et l'accompagnement que ce pôle d'appui aux entreprises peut leur proposer.

Ce questionnaire est accessible en quelques clics et ne nécessite que quelques minutes pour le remplir :

[Cliquez Ici pour répondre à cette enquête](#)